



LA LETTRE D'INFORMATION AUX MEMBRES DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES DU SDE22 - N°2 - MARS 2023

## Réduire ses consommations électriques en 2023



L'année 2022 a été marquée par un **contexte énergétique très difficile** qui s'est traduit par une très forte hausse des prix de l'énergie sur les marchés sans lien avec les coûts réels de l'énergie.

Le groupement d'achat porté par le SDE22 (qui compte 450 membres pour l'électricité) a permis d'en **limiter l'impact pour les collectivités et établissements publics** du département par effet de mutualisation.

Avec un prix moyen d'achat de la fourniture en électricité de 424 €/MWh, les membres du groupement d'achat doivent s'attendre à avoir en 2023 une facture globale (tous sites confondus) multipliée par deux. Cette hausse pourra néanmoins être réduite après application des différents dispositifs d'aide de l'État. L'enjeu pour 2023 est la réduction des consommations énergétiques pour tous. **Il y a urgence à agir ensemble pour consommer moins et mieux, notamment en adaptant ses consommations à des usages plus optimisés.**

### Les dispositifs de soutien

Plusieurs dispositifs de soutien de l'Etat permettent de diminuer l'impact sur les factures des collectivités :

- La remise sur le coût du carburant ;
- Le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité (hausse plafonnée à 4% en 2022 et à 15% au 1er février 2023) ;
- La baisse de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) à 0,1 ou 0,5 €/MWh (depuis le 01/01/22 et au moins jusqu'au 31/12/23) ;
- Le volume d'électricité à prix régulé (ARENH) : 100 TWh à 42 €/MWh ;
- La charte d'engagement des fournisseurs (publiée le 05/10/2022) ;
- La hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2023 de 320 M€ ;
- Le filet de sécurité (sous certaines conditions) ;
- Le bouclier tarifaire « Offre de marché » pour les collectivités éligibles au tarif réglementé de vente et qui sont par exemple dans le groupement d'achat du SDE
- L'amortisseur électricité pour les structures ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire : prise en charge par l'État d'une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse 180€/MWh (plafond d'aide fixé à 320 €/MWh sur 50 % des volumes d'électricité).

Les dispositifs amortisseurs et le bouclier tarifaire sont appliqués directement par les fournisseurs d'énergie. Les clients éligibles doivent leur communiquer (**ainsi qu'au SDE**) une attestation sur l'honneur avant le 31/03/2023.

Pour plus d'informations sur les dispositifs : <https://www.ecologie.gouv.fr/amortisseur-electricite-entreprises-et-collectivites-des-2023>

**PRIX DU GAZ.** Lors de la passation du dernier marché pour la fourniture de gaz naturel, les élus du SDE22 avaient fait le choix de retenir un prix fixe sur la durée du marché. Ceci a permis de mettre les membres du groupement d'achat gaz à l'abri de la hausse des prix (hors évolutions réglementaires notamment sur les taxes) jusqu'à la fin de l'année 2023. Le SDE travaille actuellement sur le renouvellement du marché pour une fourniture de gaz au 1er janvier 2024. L'objectif est de finaliser la procédure très rapidement pour bénéficier des opportunités de prix. Il faut cependant s'attendre à une hausse importante des prix en 2024.

### LE SDE22 À VOS CÔTÉS



Le SDE22 est aux côtés des collectivités et des membres du groupement d'achat afin de les aider à maîtriser leurs dépenses d'énergie :

- Mise à disposition au deuxième trimestre 2023 d'un outil de gestion pour analyser les dépenses et les consommations d'énergie.

- Guide pratique pour optimiser ses contrats de fourniture d'énergie et adapter les puissances souscrites accessible et téléchargeable sur le site internet du SDE22 à l'adresse suivante : [www.sde22.fr/energie](http://www.sde22.fr/energie)

- Conseils sur la rénovation énergétique, accompagnement à la réalisation d'audits énergétiques pour établir un plan d'actions chiffré.

### Quelques « astuces » pour faire des économies d'énergie

- Agir sur les abonnements, décaler ses consommations
- Agir sur l'éclairage public (extinction nocturne, abaissement de puissance...)
- Agir sur le chauffage (abaissement des consignes de chauffage, installation de dispositifs de régulation des températures...)
- Agir sur l'eau chaude sanitaire (ECS)
- Agir sur les équipements intérieurs (abaissement de la vitesse de ventilation, remplacement des luminaires, mise en veille des appareils)
- Agir sur la performance des bâtiments et des équipements
- Sobriété et optimisation des usages.

#### Rappel des critères d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité :

- points avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA
- chiffre d'affaires ou bilan n'excédant pas 2 M€
- effectif de moins de 10 personnes

## Annexe 1 - Les prix de l'électricité pour l'année 2023

Fournisseur	Lot	Tension d'alimentation	Postes horsaisonniers définis au marché	Libellé court	Prix de fourniture (hors capacité et CEE *)	
					en €HTT/MWh	en c€HTT/kWh
EDF	Lot 1 < 36 kVA	BT (C5)	Base	LUST	82,99 €/ MWh	8,30 c€/ kWh
			Base	CUST	332,81 €/ MWh	33,28 c€/ kWh
			Heures creuses	MU4 - CU4	180,99 €/ MWh	18,10 c€/ kWh
			Heures pleines		367,54 €/ MWh	36,75 c€/ kWh
			Heures pleines saison haute	MU4 - CU4	607,44 €/ MWh	60,74 c€/ kWh
			Heures creuses saison haute		578,64 €/ MWh	57,86 c€/ kWh
			Heures pleines saison basse		108,21 €/ MWh	10,82 c€/ kWh
			Heures creuses saison basse		-187,75 €/ MWh	-18,77 c€/ kWh
	Lot 2 > 36 kVA	BT (C4)	Heures pleines saison haute	HPH	631,97 €/ MWh	63,20 c€/ kWh
			Heures creuses saison haute	HCH	601,59 €/ MWh	60,16 c€/ kWh
			Heures pleines saison basse	HPB	114,24 €/ MWh	11,42 c€/ kWh
			Heures creuses saison basse	HCB	-235,19 €/ MWh	-23,52 c€/ kWh
		HTA (C3)	Pointe	Pointe	640,96 €/ MWh	64,10 c€/ kWh
			Heures pleines saison haute	HPH	622,48 €/ MWh	62,25 c€/ kWh
			Heures creuses saison haute	HCH	590,76 €/ MWh	59,08 c€/ kWh
			Heures pleines saison basse	HPB	166,92 €/ MWh	16,69 c€/ kWh
		HTA (C2)	Heures creuses saison basse	HCB	-288,54 €/ MWh	-28,85 c€/ kWh
			Pointe	Pointe	631,16 €/ MWh	63,12 c€/ kWh
			Heures pleines saison haute	HPH	612,10 €/ MWh	61,21 c€/ kWh
			Heures creuses saison haute	HCH	581,92 €/ MWh	58,19 c€/ kWh
		Heures pleines saison basse	HPB	136,09 €/ MWh	13,61 c€/ kWh	
		Heures creuses saison basse	HCB	-288,71 €/ MWh	-28,87 c€/ kWh	
VOLTERRES	Lot 3	BT (C5)	Base	CUST	95,88 €/ MWh	9,59 c€/ kWh
			Heures creuses	MU4 - CU4	74,74 €/ MWh	7,47 c€/ kWh
			Heures pleines		101,08 €/ MWh	10,11 c€/ kWh
			Base	LUST	83,11 €/ MWh	8,31 c€/ kWh
			Heures pleines saison haute	MU4 - CU4	117,49 €/ MWh	11,75 c€/ kWh
			Heures creuses saison haute		83,12 €/ MWh	8,31 c€/ kWh
			Heures pleines saison basse		83,37 €/ MWh	8,34 c€/ kWh
			Heures creuses saison basse		90,18 €/ MWh	9,02 c€/ kWh
		BT (C4)	Heures pleines saison haute	HPH	117,79 €/ MWh	11,78 c€/ kWh
			Heures creuses saison haute	HCH	79,87 €/ MWh	7,99 c€/ kWh
			Heures pleines saison basse	HPB	82,69 €/ MWh	8,27 c€/ kWh
			Heures creuses saison basse	HCB	64,84 €/ MWh	6,48 c€/ kWh
		HTA (C2)	Pointe	Pointe	148,99 €/ MWh	14,90 c€/ kWh
			Heures pleines saison haute	HPH	124,22 €/ MWh	12,42 c€/ kWh
			Heures creuses saison haute	HCH	79,74 €/ MWh	7,97 c€/ kWh
			Heures pleines saison basse	HPB	89,46 €/ MWh	8,95 c€/ kWh
		Heures creuses saison basse	HCB	60,20 €/ MWh	6,02 c€/ kWh	

\* CEE : Certificat d'Économie d'Énergie  
Hors capacité : hors mécanisme de capacité  
C2 : compteur > 250 kVA haute tension  
C3 : compteur < 250 kVA haute tension  
C4 : compteur > 36 kVA basse tension  
C5 : compteur < 36 kVA basse tension

Pour toute précision complémentaire, vous pouvez contacter le Pôle Transition et Usages Énergétiques du SDE22 :  
M. Malenfant (02.96.01.20.45)  
ou Mme Vacquier-Bigot (02.96.01.20.34).

## Annexe 2 - Exemple d'application des tarifs 2022/2023 avec quatre cas concrets

Cas n° 1 - Bâtiment de 36 kVA avec une consommation annuelle de 8 000 kWh  
Type salle polyvalente/ bâtiment administratif

### Coût annuel TTC pour l'année 2022

Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	739,54 €
Abonnement	17,64 €
Marché de Capacité	54,17 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>811,35 €</b>

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	315,20 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	324,00 €
Composante de Gestion (CG)	14,64 €
Composante de Comptage (CC)	18,60 €
	<b>672,44 €</b>

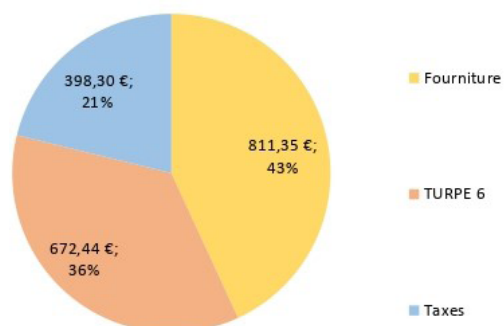
  

Taxes	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	78,34 €
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité (TCCFE)	53,04 €
Contribution au service public d'électricité (CSPE)	8,00 €
TVA 5,5%	24,93 €
TVA 20%	233,99 €
	<b>398,30 €</b>

<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 882,09 €</b>
------------------	-------------------

#### Répartition du Prix



### Coût annuel TTC pour l'année 2023

Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	2 712,72 €
Abonnement	23,52 €
Marché de Capacité	89,06 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>2 825,30 €</b>
	x 3,5
	<b>+ 248,22 % entre 2022 et 2023</b>

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	315,20 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	324,00 €
Composante de Gestion (CG)	14,64 €
Composante de Comptage (CC)	18,60 €
	<b>672,44 €</b>

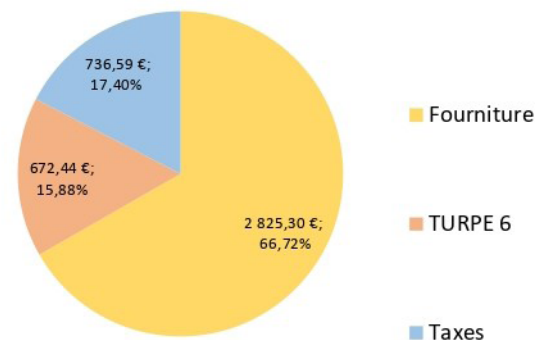
  

Taxes	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	78,34 €
accise sur l'électricité	8,00 €
TVA 5,5%	25,25 €
TVA 20%	625,00 €
	<b>736,59 €</b>
	x 1,85
	<b>+ 84,93 % entre 2022 et 2023</b>

<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 234,33 €</b>
	x 2,25
	<b>+ 124,98 % entre 2022 et 2023</b>

#### Répartition du Prix



#### A savoir

La Taxe Départementale (TDCFE) et la Taxe Communale (TCCFE) sur la Consommation Finale d'Électricité continuent à être prélevées mais sont fusionnées avec la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) dans l'accise sur l'électricité  
Depuis le 01/01/2022 pour le TDCFE  
et depuis le 01/01/2023 pour la TCCFE

TURPE : Tarif d'acheminement de l'électricité  
CEE : Certificat d'Économie d'Énergie

Cas n°2 - Éclairage public de 2,5 kVA avec une consommation annuelle de 900 kWh

Coût annuel TTC pour l'année 2022

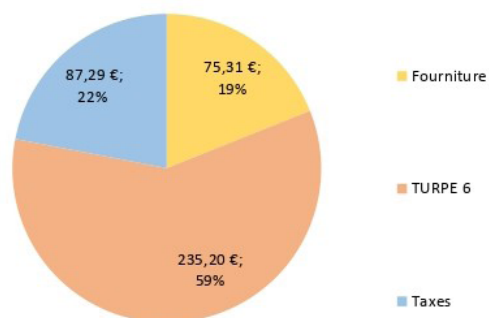
Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	55,29 €
Abonnement	17,64 €
Marché de Capacité	2,38 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>75,31 €</b>

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	9,36 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	192,60 €
Composante de Gestion (CG)	14,64 €
Composante de Comptage (CC)	18,60 €
	<b>235,20 €</b>

Taxes	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	49,53 €
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité (TCCFE)	5,97 €
Contribution au service public d'électricité (CSPE)	0,90 €
TVA 5,5%	16,12 €
TVA 20%	14,78 €
	<b>87,29 €</b>

<b>TOTAL TTC</b>	<b>397,80 €</b>
------------------	-----------------

Répartition du Prix



Coût annuel TTC pour l'année 2023

Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	80,34 €
Abonnement	19,80 €
Marché de Capacité	3,84 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>103,98 €</b>
	x 1,38
	<b>+ 38,07 % entre 2022 et 2023</b>

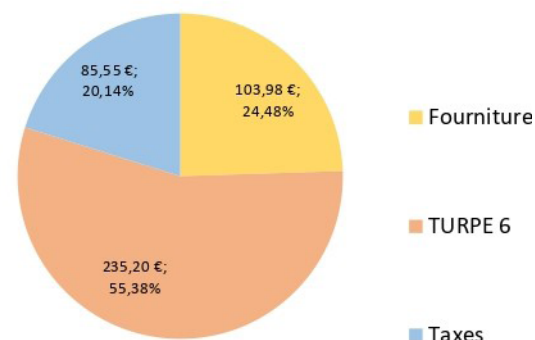
TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	9,36 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	192,60 €
Composante de Gestion (CG)	14,64 €
Composante de Comptage (CC)	18,60 €
	<b>235,20 €</b>

Taxes	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	49,53 €
accise sur l'électricité	0,90 €
TVA 5,5%	16,23 €
TVA 20%	18,89 €
	<b>85,55 €</b>

<b>TOTAL TTC</b>	<b>424,73 €</b>
------------------	-----------------

x 1,07  
+ 6,77 % entre 2022 et 2023

Répartition du Prix



Cas n°3 - Bâtiment C4 de 54 kVA avec une consommation annuelle de 20 000 kWh - Type école

Coût annuel TTC pour l'année 2022

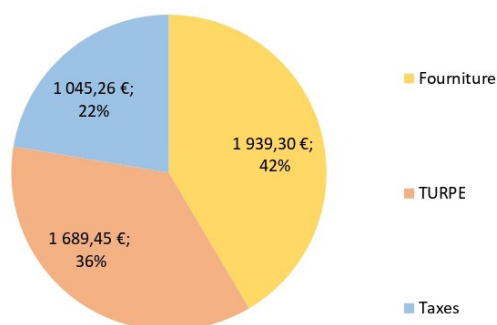
Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	1 799,54 €
Abonnement	0,00 €
Marché de Capacité	139,77 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>1 939,30 €</b>

TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	712,20 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	538,44 €
Composante de Gestion (CG)	188,28 €
Composante de Comptage (CC)	240,24 €
Dépassement de puissance souscrite	10,29 €
	<b>1 689,45 €</b>

Taxes	
Contribution au service public d'électricité (CSPE)	10,00 €
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité (TCCFE)	44,20 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	212,05 €
TVA 5,5%	
TVA 20%	779,00 €
	<b>1 045,26 €</b>

<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 674,01 €</b>
------------------	-------------------

Répartition du Prix



Coût annuel TTC pour l'année 2023

Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	6 828,02 €
Abonnement	0,00 €
Marché de Capacité	228,19 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>7 056,21 €</b>
	x 3,64
	<b>7 056,21 €</b>
	+ 263,85 % entre 2022 et 2023

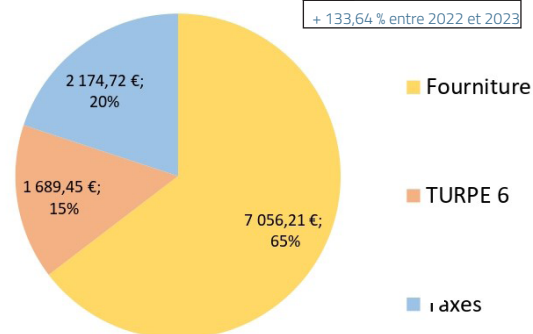
TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	712,20 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	538,44 €
Composante de Gestion (CG)	188,28 €
Composante de Comptage (CC)	240,24 €
Dépassement de puissance souscrite	10,29 €
	<b>1 689,45 €</b>

Taxes	
accise sur l'électricité	142,60 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	212,05 €
TVA 5,5%	
TVA 20%	1 820,06 €
	x 2,08
	<b>2 174,72 €</b>
	+ 108,06 % entre 2022 et 2023

<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 920,38 €</b>
------------------	--------------------

x 2,34  
+ 133,64 % entre 2022 et 2023

Répartition du Prix

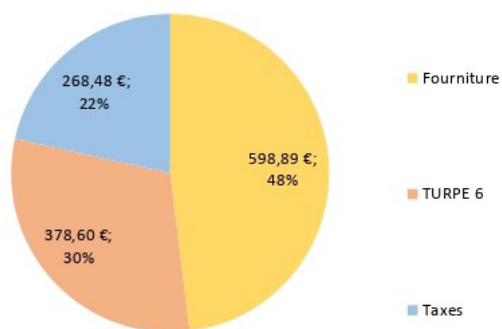


Cas n°4 - Bâtiment C5 de 9 kVA avec une consommation annuelle de 7 000 kWh - Type mairie  
Heures pleines / Heures creuses

### Coût annuel TTC pour l'année 2022

Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	546,62 €
Abonnement	17,64 €
Marché de Capacité	34,64 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>598,89 €</b>
TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	246,00 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	99,36 €
Composante de Gestion (CG)	14,64 €
Composante de Comptage (CC)	18,60 €
	<b>378,60 €</b>
Taxes	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	29,08 €
Taxe Communale sur la Conso. Finale d'Electricité (TCCFE)	46,41 €
Contribution au service public d'électricité (CSPE)	7,00 €
TVA 5,5%	9,86 €
TVA 20%	176,13 €
	<b>268,48 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 245,98 €</b>

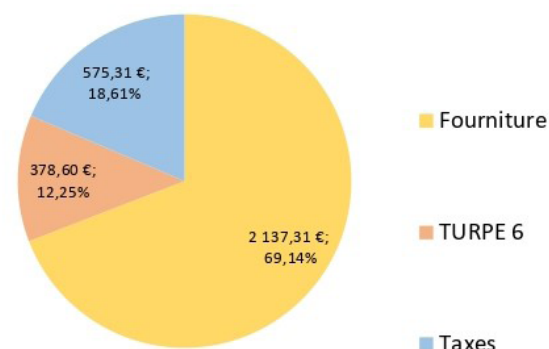
Répartition du Prix



### Coût annuel TTC pour l'année 2023

Fourniture	
Coût énergie (conso + CEE)	2 057,09 €
Abonnement	23,52 €
Marché de Capacité	56,70 €
Electricité Verte	0,00 €
	<b>2 137,31 €</b>
	x 3,57
	<b>+ 256,88 % entre 2022 et 2023</b>
TURPE 6	
Composante de soutirage (CS) Variable	246,00 €
Composante de soutirage (CS) Fixe	99,36 €
Composante de Gestion (CG)	14,64 €
Composante de Comptage (CC)	18,60 €
	<b>378,60 €</b>
Taxes	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	29,08 €
accise sur l'électricité	53,41 €
TVA 5,5%	10,19 €
TVA 20%	482,64 €
	<b>575,31 €</b>
	x 2,14
	<b>+ 114,28 % entre 2022 et 2023</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 091,22 €</b>
	x 2,48
	<b>+ 148,10 % entre 2022 et 2023</b>

Répartition du Prix



TURPE : Tarif d'acheminement de l'électricité  
CEE : Certificat d'Économie d'Énergie